

Je ne suis aucunement convaincu qu'au début la formation professionnelle ait été une grande réussite, mais j'envisage avec beaucoup de sympathie et d'admiration le point de vue éclairé et progressif qui a amené son adoption et donné lieu à de multiples expériences en vue d'établir un programme pratique et utile.

Au début on insistait évidemment trop sur des occupations comme la réparation des chaussures et la culture des légumes. L'on croyait aussi que le plan primitif consistant à établir des centres spéciaux d'apprentissage était insuffisant et après un an ou deux ce plan a été élargi de façon à embrasser ce qu'on appelle l'apprentissage pratique.

On a conduit une campagne auprès des employeurs pour les faire admettre à leurs ateliers des ouvriers frappés d'invalidité en vue de les réadapter dans des conditions normales de travail. Le ministère a pris à son compte le paiement des allocations de réadaptation et n'a rien négligé pour faire consentir l'industrie à employer l'ancien combattant dès que le cours de réadaptation l'aurait rendu acceptable au ministère et à l'employeur.

On a aussi utilisé les aménagements de collèges commerciaux, des écoles techniques et d'institutions analogues ayant fait leurs preuves.

A la fin de la guerre le programme d'enseignement professionnel fut étendu à une autre catégorie que ceux qui étaient frappés d'invalidités telles qu'ils ne pouvaient reprendre leurs anciens emplois. Cette catégorie supplémentaire comprenait le très grand nombre de garçons qui s'étaient enrôlés à moins de 18 ans. Souvent l'instruction offerte à ces jeunes était une année académique dans une institution d'enseignement telle qu'une université ou une école professionnelle. Pour d'autres, elle revêtait la forme de l'enseignement commercial ou technique comme celui qui existait déjà pour les invalides.

Les allocations d'enseignement ont été établies à peu près sur la même base que les allocations de traitement qui étaient elles-mêmes basées sur la solde et les allocations, plus la subsistance.

Le rapport annuel du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, datant de décembre 1920 énonce que le nombre des inscrits aux cours de réadaptation avait, au cours des douze mois précédents, baissé de 25,000 à 4,700. Il indique que jusqu'à cette date, au delà de 50,000 hommes les avaient suivis sous l'une ou l'autre de cinq classifications.

Education rectificative	57
Enseignement de métiers et de professions industrielles	23,781
Enseignement commercial	11,904
Enseignement agricole	2,558
Orientation professionnelle	3,240
Ayant abandonné leurs cours	8,981
	50,521

Des quelque 9,000 hommes qui ont abandonné leurs cours, 40 p. 100 ont été exclus pour inconduite, absence ou manque d'intérêt, et 28 p. 100 ont cessé volontairement de les suivre afin d'accepter des emplois—non pas nécessairement le genre de places pour lesquelles ils se préparaient.

En dépit de la nature expérimentale de la formation professionnelle entreprise pendant la dernière guerre il est encourageant de constater en compulsant les dossiers que pas moins de 64 p. 100 des rééduqués ont trouvé des emplois dans les métiers pour lesquels ils avaient été réadaptés et 25 p. 100 dans d'autres métiers.

Etablissement de soldats

L'établissement de soldats était une autre mesure importante adoptée en faveur des anciens combattants de la guerre de 1914-1918.